



La vie à Audrix

> Éditorial

Un deux trois soleil... oui c'était le petit jeu de notre printemps qui s'est amusé à jouer à ne pas se montrer, et les pluies abondantes avec des températures assez basses nous ont accompagnés pendant quelques mois au détriment de notre moral.

Un deux trois soleil... et il est enfin arrivé, accompagné de votre Journal, nous remettant en forme grâce à la vitamine D retrouvée et les pages mises en forme par notre soin régénéré pour l'occasion.

Face à l'immédiateté, la réactivité, la flexibilité de l'information en direct, les pages de ce journal se veulent être la narration d'un conteur proche de la vie quotidienne tout en révélant la connaissance du passé et la perception du futur. Une présence pour l'écoute d'un présent fort et généreux.

Alors, encore une fois, sans modération, nous vous invitons à parcourir et promener à travers ces pages : mieux appréhender des décisions de la municipalité, mieux apprécier les efforts faits par toutes les associations, mieux comprendre les racines d'un passé pas si lointain, mieux capter les informations, mieux partager ces pages dans une communication objective.

La vie s'écoule rapidement, trop sûrement à l'échelle du temps, de notre perception de celle-ci qui pour nous se mesure au nombre de journal paru depuis bientôt 20 ans.

Alors profitons de ce temps, excusez-nous pour notre retard, dégustons les doux moments de la Vie à Audrix durant un été que nous souhaitons radieux pour tous.

Bon été.

Le Comité de Rédaction.

> Sommaire

Éditorial

Le billet du Maire

Informations municipales

État civil

Commémorations

Activités municipales

Vie associative:

- AAA
- Amicale Laïque
- Rhizome
- Musique en Périgord
- Les p'tits d'hommes
- Meynet Ranch
- Comité des fêtes et de loisirs d'Audrix
- Appel

Vie économique:

- Economie sur le territoire

Mémoire de la commune:

- L'almanach du Périgord et la campagne électorale de 1929

Revue de presse

Libres propos

Contes et rimes

Récréation

> Billet du Maire

La date de fusion des territoires prendra effet au 1er janvier 2014.

La commune d'Audrix sera donc, à partir de cette date, associée au territoire Vallée Dordogne et Forêt Bessède, ce qui représentera 23 communes au total dont 15 de moins de 300 habitants.

Les compétences et les ressources financières nécessaires seront donc transmises à la communauté de communes issue de la fusion.

Audrix devra impérativement protéger sa commune même si toutes les communes les plus petites devront se résoudre à disparaître comme certaines perspectives de réforme l'annoncent déjà.

Il faut absolument préserver ce dernier lien qui a permis à tous nos villages de garder, jusqu'à présent, l'originalité de leur patrimoine architectural et culturel, atout majeur de l'image liée au tourisme et enfin d'entretenir une économie locale privée de plus en plus de ses agriculteurs traditionnels.

La salle socio-culturelle comprenant l'extension du centre de loisirs est en bonne voie d'achèvement après bien des complications dues à une météo très peu favorable aussi bien cet hiver que ce printemps.

Dès le mois de juillet et jusque fin août, la piscine municipale profitera d'une eau tempérée, pour le plus grand plaisir des baigneurs, grâce à la connexion avec les capteurs solaires chargés de chauffer le nouveau bâtiment durant l'hiver.

Avec l'été, les manifestations associatives de notre commune se multiplient. Merci à tous ces bénévoles qui contribuent à rendre toujours plus animée la Vie à Audrix.

Bon été à toutes et à tous

Le Maire, Claude Thuillier



> Informations municipales

... EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ...

◆ Séance du 1er février 2013

Proposition 75 du Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de périmètre relatif à la proposition n°75 du schéma départemental de coopération intercommunale portant sur la fusion du syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) de Lalinde-Le Buisson avec le syndicat mixte de gestion des déchets (SMGD) de Villefranche-Monpazier et le syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SMIRTOM) de Belvès, déplore que la commune de Journiac ne figure pas dans la liste des communes représentées par la communauté de communes Terre de Cro Magnon.

Transfert Zone d'Activités Economiques Meyrals

Par délibération en date du 10 décembre 2012, la communauté de communes a validé le principe du transfert, en sa faveur et en pleine propriété, de la ZAE « La Croix Blanche » à Meyrals.

Ce bien, estimé à 29 972,22 €, est cédé par la commune de Meyrals à la communauté de communes sans contrepartie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le principe de cette décision.

Augmentation des loyers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à une augmentation des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} avril 2013

Tableau des effectifs – Avancement de grade

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2013 en raison de l'avancement de grade d'un agent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires et de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2013.

Tarif de l'eau potable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de ne pas modifier le prix du mètre cube d'eau potable et de diminuer le prix de l'abonnement de 10 euros, fixe ainsi l'abonnement à 100 euros TTC et mandate Monsieur le Maire pour faire appliquer cette décision pour la facturation 2013 et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Création des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide que seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents au grade de catégorie C, d'instaurer les indemnités pour travaux supplémentaires du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des heures complémentaires aux fonctionnaires à temps non complet appartenant au grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des heures réellement effectuées et décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de Audrix selon les modalités exposées ci-dessus.

◆ Séance du 22 mars 2013

Arrêté de périmètre – Mise en œuvre du SDCI – Proposition n°23

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet en date du 27 décembre 2012 concernant la proposition n°23 du Schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la fusion de la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne avec la communauté de communes Entre Nauze et Bessède.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, se prononce de manière favorable sur le projet de périmètre de la future communauté de communes.

Statuts fondateurs du nouvel EPCI – Mise en œuvre du SDCI – Proposition n°23

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, se prononce de manière favorable sur les statuts fondateurs tels qu'énoncés ce jour pour le nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes « Vallée Dordogne » et de la communauté de communes « Nauze et Bessède et demande que ces clauses minimales des statuts soient reprises dans l'arrêté préfectoral de fusion.

*Composition du futur conseil communautaire –
Période transitoire antérieure au renouvellement
des assemblées municipales*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, se prononce de manière favorable sur l'hypothèse **3 suivant les dispositions de l'article L 5214-7 du CGCT** concernant la composition du conseil pendant la période transitoire antérieure au renouvellement des conseils municipaux avec un total de **64 sièges** et demande que cette composition du conseil communautaire soit reprise dans l'arrêté préfectoral de fusion.

*Composition du futur conseil communautaire à
compter du renouvellement général des assemblées
municipales*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, se prononce de manière favorable **sur l'hypothèse 1** selon l'article L 5211-6-1 I concernant la composition du conseil à compter du renouvellement général des conseils municipaux, et qui comprendra un total de **47 sièges**.

*Redevance d'occupation du domaine public due par
France Télécom*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs maxima prévus pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir : 40 euros par kilomètre et par artère en souterrain et 53,33 euros par kilomètre et par artère en aérien.

Acquisition des biens vacants et sans maître

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à mettre en œuvre la procédure d'acquisition de biens vacants et sans maître pour une incorporation dans le domaine communal.

*Vote du compte administratif 2012 – Budget annexe
« Atelier Relais »*

FONCTIONNEMENT

Dépenses	698,26 €
Recettes	3 904,00 €
Résultat net 2012	3 205,74 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	5 168,16 €
Recettes	3 303,73 €
Résultat 2012	- 1 864,43 €
Déficit 2011 reporté	- 15 036,76 €
Déficit net cumulé 2012 ..	- 16 901,19 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable

*Affectation du résultat – Budget annexe « Atelier
relais »*

Il est constaté que le compte financier du budget annexe Atelier Relais 2012 présente :

Un excédent cumulé d'exploitation de 3 205,75 euros
Un déficit cumulé d'investissement de 16 901,19 euros
Un besoin net de la section d'investissement de 16 901,19 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 3 205,74 euros.

*Vote du compte administratif 2012 – Budget annexe
« Eau potable »*

FONCTIONNEMENT

Dépenses	49 458,35 €
Recettes	56 633,80 €
Résultat 2012	7 145,45 €
Excédent 2011 reporté... ..	12 692,49 €
Excédent net cumulé 2012.....	19 867,94 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	2 516,00 €
Recettes	13 694,80 €
Résultat 2012	11 178,80 €
Excédent 2011 reporté	20 181,45 €
Excédent net cumulé 2012 ..	31 360,25 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable

*Vote du compte administratif 2012 – Budget annexe
« Assainissement »*

FONCTIONNEMENT

Dépenses	14 749,20 €
Recettes	16 484,84 €
Résultat 2012	1 735,64 €
Excédent 2011 reporté... ..	6 843,05 €
Excédent net cumulé 2012.....	8 578,69 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	8 878,55 €
Recettes	9 420,00 €
Résultat 2012	541,45 €
Excédent 2011 reporté	16 136,61 €
Excédent net cumulé 2012 ..	16 678,06 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable

Vote du compte administratif 2012 – Budget principal

FONCTIONNEMENT

Dépenses	207 131,72 €
Recettes	310 303,25 €
Résultat 2012	103 171,53 €
Excédent 2011 reporté... ..	138 870,68 €
Excédent net cumulé 2012.....	242 042,21 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	129 394,34 €
Recettes	287 255,69 €
Résultat 2012	157 861,35 €
Excédent 2011 reporté	249 602,80 €
Excédent net cumulé 2012 ..	407 464,15 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable

Vote du budget primitif 2013 du annexe « Atelier Relais »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2013 du budget annexe « Atelier Relais » comme présenté par Monsieur le Maire et établi en collaboration avec Monsieur le receveur municipal, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 19 473,00 euros

En investissement à 22 325,74 euros

Vote du budget primitif 2013 du budget annexe de l'eau potable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2013 du budget annexe « Eau Potable » comme présenté par Monsieur le Maire et établi en collaboration avec Monsieur le receveur municipal, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 69 591,74 euros

En investissement à 43 966,98 euros

Abonnement annuel de l'assainissement collectif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de diminuer le prix de l'abonnement annuel et fixe le montant de l'abonnement annuel à 200 euros à compter de la facturation 2013.

Vote du budget primitif 2013 du budget annexe de l'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2013 du budget annexe « Assainissement » comme présenté par Monsieur le Maire et établi en collaboration avec Monsieur le receveur municipal, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 22 530,69 euros

En investissement à 26 098,06 euros

Fromagerie –Facturation SPANC

Monsieur le Maire rappelle le crédit-bail signé avec Monsieur Stéphane Bounichou pour la fromagerie de Audrix.

Monsieur Bounichou est donc locataire de la commune de Audrix.

En tant que locataire, Monsieur Bounichou doit supporter les charges afférentes au local.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu de la communauté de communes la facture du Service Public d'Assainissement Non Collectif relative à la fromagerie.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Bounichou s'acquitte de cette facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide que la facture sera réglée par Monsieur Bounichou, locataire de la commune.

Reversions des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sur le budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de reverser la somme de 3 000,00 euros du budget de l'assainissement collectif sur le budget communal et de 20 000,00 euros du budget de l'eau potable sur le budget communal.

◆ Séance du 5 avril 2013

Convention SPA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte les termes de la convention PSA et autorise Monsieur le Maire à la signer pour l'année 2013 pour un montant total de 160,05 euros.

Résiliation contrat copieur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de régler les factures liées à la résiliation et correspondant au solde du contrat avec la société Jeapy pour la maintenance et avec BNP pour la location et accepte le remboursement de la société Toshiba correspondant aux factures de résiliation et de solde en contrepartie pour une opération « nulle ».

Subventions 2013

ACCOLADE : 50 €

AMICALE LAÏQUE : 200 €

ASSOCIATION MUSIQUE EN PERIGORD : 1 500 €

ASSOCIATION ANIMATION AUDRIX : 340€

ASSOCIATION POINT ORG : 160 €

CRÈCHE PARENTALE ST CYPRIEN : 100 €

ECOLE DE RUGBY LE BUGUE : 100 €

ENFANTS DES 2 RIVIERES : 150 €

FNATH : 20 €

JUDO CLUB BUGUOIS : 30 €

KARATE CLUB LE BUGUE : 30€

LAVIKIVA : 200 €

PROJET GRAND SITE VALLEE VEZERE : 500 €

RETOUR AUX SOURCES : 300 €

TWIRLING BATONS LE BUISSON : 50 €

VELO CLUB BUGUOIS : 30 €

PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES: 50 € par an et par enfant soit 100 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2013

Monsieur le Maire précise que les taux des 4 taxes n'ont pas bougé depuis plus de 10 ans.

Il précise par ailleurs, qu'en 2013, toutes les bases ont augmenté et qu'à taux constant, le produit attendu s'élèverait à 72 761,00 euros.

Cependant, la compétence scolaire a été transférée à la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne.

Celle-ci devra donc augmenter ses ressources pour compenser cette nouvelle dépense en augmentant le taux des taxes directes locales.

Au regard de l'équilibre budgétaire nécessaire pour la commune, en accord avec Monsieur le trésorier municipal et afin de ne pas pénaliser les administrés, Monsieur le Maire propose de baisser les taux communaux 2013 des 4 taxes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de baisser les taux des 4 taxes et d'appliquer les taux suivants pour 2013:

Taxe d'habitation :	9,30 %	(2012 : 11,72%)
Taxe foncière (bâti) :	3,94%	(2012 : 4,96 %)
Taxe foncière (non bâti) :	62,68%	(2012 : 78,96 %)
CFE	15,33 %	(2012 : 19,31 %)

Vote du budget primitif du budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2013 du budget principal comme présenté par Monsieur le Maire et établi en collaboration avec Monsieur le receveur municipal, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 535 608,05 euros

En investissement à 1 133 457,15 euros

Prestation d'assistance technique pour la station d'épuration

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de prestation d'assistance technique pour la station d'épuration par le laboratoire départemental pour un montant total de 800,00 euros HT pour l'année 2013 sur le budget annexe de l'assainissement .

Opération d'investissement d'éclairage public – Chemin d'accès à la salle socio-culturelle

La commune de Audrix est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, elle a transféré sa compétence « éclairage public » et a mis à disposition du syndicat les équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : *chemin d'accès à la salle socio culturelle.*

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 30 991,63 euros.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 60% de la dépense HT, s'agissant de travaux d'extension.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés.

♦ Séance du 14 mai 2013

Intégration commune des Eyzies au SIAS du Bugue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'intégration de la commune des Eyzies au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale du Bugue

Détermination des taux de promotion pour les avancements

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 28 mars 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, fixe le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 %.

Diagnostic du réseau d'eau potable – Appel d'offres sectorisation

Suite au diagnostic du réseau d'eau potable le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la sectorisation et mandate Monsieur le Maire pour demander des subventions à l'Agence de l'eau Adour Garonne et au Conseil Général de la Dordogne.

Renouvellement contrat à durée déterminée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Grimald pour une durée de 1 an à temps non complet pour 2 heures par semaine à compter du 1^{er} mai 2013 jusqu'au 30 avril 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat de travail.

Instauration d'un régime indemnitaire - Indemnité d'exercice des missions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le régime indemnitaire d'indemnité d'exercice des missions et dit que ces indemnités prennent effet au 1^{er} mai 2013 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires du service technique.

Marché d'appel d'offres – Lot n°2/Gros œuvre – Avenant n°2

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires.

Le présent avenant est donc justifié par une adaptation au sol (pente redans, terrassement) et

une purge de drains existants, ainsi que le transfert au lot gros œuvre de la mise en place d'un caniveau en façade et enfin de l'agrandissement d'une ouverture après mise en place d'un linteau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°2 de la société GUY SARL d'un montant de 10 963,00 € HT.

Marché d'appel d'offres – Lot n°2/Gros œuvre – Avenant n°3

Considérant la délibération n°64/2012 du 21/09/2012 relative au choix des entreprises suite à l'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle et dans laquelle il était prévu que certaines options pouvaient faire l'objet d'avenants.

L'avenant n°3 est justifié et a pour objet la prise en compte de l'option « doublage en moellons » sur l'ensemble du mur sud, au niveau R-1 conformément à l'avis de l'architecte des bâtiments de France à la délivrance du permis de construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°3 de la société GUY SARL d'un montant de 24 202,13 € HT.

Marché d'appel d'offres – Lot n°3/Charpente bois – Avenant n°1

Considérant la délibération n°64/2012 du 21/09/2012 relative au choix des entreprises suite à l'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle.

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par la mise en place d'un brise-soleil en façade sud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 de la société VIDAL PARTICULIERS d'un montant de 9 082,70 € HT.

Marché d'appel d'offres – Lot n°4/Menuiserie extérieure et serrurerie – Avenant n°1

Considérant la délibération n°64/2012 du 21/09/2012 relative au choix des entreprises suite à l'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle.

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par la mise en place d'une main courante en inox en remplacement d'une main courante galvanisée, une porte coupe feu suite à la séparation de la chaufferie et du silo en plus value et par la suppression de l'escalier métallique en moins value.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 de la société SARL SERRURERIE VALBUSA d'une moins value de – 2 274,50€ HT.

Consultation des entreprises pour les parkings et l'amphithéâtre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises pour l'aménagement des parkings autour de la salle socio culturelle et pour la construction de l'amphithéâtre.

Convention d'occupation du domaine public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte les termes de la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre « La ferme d'Aneth » et la commune de Audrix pour une période de 1 an.

Bornage amiable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte un bornage amiable de la parcelle communale jouxtant la parcelle cadastrée S.A n°290 et appartenant à Monsieur Eric Grimald et de prendre en charge la moitié des frais soit 356,80 euros TTC.

... INFOS...

La piscine

est ouverte en juillet et en août du lundi au samedi de 14h00 à 19h00. L'entrée est gratuite aux enfants d'Audrix jusqu'à 14 ans.

La carte d'entrée gratuite est disponible en mairie.



URBANISME

La commune est dotée d'une carte communale qui fixe l'usage de chaque zone du territoire de la commune (constructible ou naturelle) et le règlement qui s'applique à chacune de ces zones. Renseignez-vous auprès des services de la mairie pour connaître les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet, et retirer les imprimés à remplir **avant tout dépôt de dossier**.

Attention, les autorisations sont soumises à des délais d'instruction légaux. Pensez-y avant de prévoir la date de début des travaux.

PREVENTION DES INCENDIES DE FORETS

Nouvel arrêté préfectoral du 14 mars 2013

L'arrêté s'applique dans les zones sensibles au risque d'incendie de forêt: terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes, mais aussi sur les terrains non forestiers: terrains agricoles, jardins, espaces verts, friches ... situées à moins de 200 mètres des zones sensibles.

L'usage du feu et toute incinération (écobuage, brûlage des déchets verts) sont donc totalement interdits pendant les périodes de risque élevé:

**Du 15 février au 15 mai et
du 15 juin au 15 octobre**

Par ailleurs, l'usage du feu est réglementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin puis du 15 octobre au 14 février, et doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Le débroussaillage est obligatoire

Les propriétaires de constructions situées en zones sensibles ont l'obligation de débroussailler 50 mètres autour de leurs bâtiments.

Le débroussaillage consiste à dégager les sous-bois en coupant la végétation basse (herbes sèches, broussailles, arbustes denses) et en élaguant les branches basses afin d'éviter la propagation du feu.

Pour plus de détails:

- consultez le site portail des services de l'Etat <http://www.dordogne.pref.gouv.fr>
Rubrique « les actions de l'Etat - agriculture et forêt - forêt et bois »
- Contactez la Direction Départementale des Territoires - pôles forêts au 05.53.45.56.00

Niveau de veille saisonnière du Plan Départemental de gestion de la canicule:

Conformément à la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité des personnes âgées et des personnes handicapées, la commune a ouvert un registre nominatif et confidentiel des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile.

La finalité du registre est de permettre l'intervention ciblée des services de la mairie, des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule.

Pour vous inscrire: contacter la mairie au 05.53.07.23.77

> État civil

◆ *Mariage*

Le 22 juin 2013

**Emeline-Marie BOURGES et
Jean-Baptiste Pierre Henry DUMOULIN**

Nos vœux de bonheur les accompagnent

◆ *Naissances*

Le 7 mars 2013

Nina
De Séverine et Stéphane ALBIÉ

Le 24 mai 2013

Nathan
De Sophie et Thierry TREMPIL

Tous nos vœux à ces bébés et
nos félicitations aux heureux parents

Félicitations également aux grands parents,
Pat et Keith Reynolds, pour la naissance de leur petit fils
Théo William le 15 juin 2013

> Commémoration

8 mai

C'est toujours avec recueillement que nous nous retrouvons face aux monuments aux morts.
Un vin d'honneur a suivi cet hommage

> Activités municipales

Le 26 mai

La municipalité, représentée par Monsieur le Maire, a offert aux mamans d'Audrix un petit bouquet de fleurs autour du « Verre de l'amitié ».

Tous les mardis

Toute l'année le four à pain est en service, et la vente de pain se fait aux alentours de midi. En même temps, sous la halle, se tient un étal de légumes bio.

SAINT - CYPRIEN

CIRCUIT A THEME EGLISES ROMANES

Vendredi 26/07 
et 09/08



- Rdv à l'Eglise de Mouzens
à 9 h 30
- Tarifs : 3 € adultes / gratuit (- de 16 ans)

Ce circuit guidé vous conduira en voiture de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Mouzens (inscrite aux monuments historiques), dans laquelle des traces de peintures et de litre funéraire sont encore visibles, à l'église romane Saint-Martin du Coux, dont le portail roman est orné de sculptures romanes fortes intéressantes, pour finir à l'église fortifiée Saint-Pierre d'Audrix, inscrite aux monuments historiques.

(durée du circuit : environ 2 h 30)

Cette sortie est encadrée par une guide-conférencière



Baskets aux pieds à la rencontre de l'authenticité
périgourdine, de l'histoire et de la gastronomie



Périgord Noir Vallée Dordogne
le courti de vos vacances

Renseignements et réservations :
DTI Vallée Dordogne - St Cyprien
Tél : 05 53 30 36 09

> Vie associative de la commune



Les informations sur : <http://aaaudrix.free.fr>

L'été a eu du mal, encore cette année, à nous rejoindre. Mais ces derniers jours le soleil fait renaître nos espoirs de belle saison.

Bilan des activités depuis le début de l'année :

Pour la fête des mères, l'association avait choisi d'organiser une rencontre le samedi 25 mai au soir. Après un apéritif offert sur la place, nous avons pu festoyer à l'Auberge Médiévale. Cette rencontre a permis de beaucoup de rire autour d'une table de grande qualité.

La fête de la musique s'est déroulée le samedi 15 juin sur la place du village. Cette année, le foyer culturel de Saint Chamassy n'a pas souhaité nous accompagner dans cette organisation. L'association a offert l'apéritif puis tout en dinant chacun a pu s'exprimer ou écouter les interprètes du village. Nous sommes retournés dans une version qui correspond plus à l'idée de la fête de la musique.

Les tablées nocturnes d'Audrix :

L'association a préparé les marchés d'Audrix depuis quelques mois. La programmation musicale est riche et éclectique. Nous étions précurseurs dans la démarche éco citoyenne de ces marchés et beaucoup aujourd'hui nous emboîte le pas. Nous accueillons sur ces rendez-vous de l'été des touristes de toutes les régions de France, de l'étranger mais aussi beaucoup de locaux. Tous trouvent dans ces marchés une certaine authenticité, une ambiance familiale et des produits de qualité. Pour les visiteurs qui découvrent, c'est l'étonnement, pour ceux qui connaissent déjà c'est l'assurance d'une belle soirée. Alors que certains marchés nocturnes disparaissent, que d'autres naissent, l'association, la mairie et les exposants arrivent à maintenir année après année un très bon niveau de qualité sur ce marché.

Le calendrier des activités pour 2013 :

- La piscine est ouverte tous l'été du lundi au samedi de 14h00 à 19h00. Les bénévoles assureront les permanences de l'accueil tous les lundis et le jeudi 15 août. L'entrée est gratuite aux enfants d'Audrix jusqu'à 14 ans. La carte d'entrée gratuite est disponible en mairie.
- Vide grenier : le dimanche 1^{er} septembre 2013 toute la journée sur la place du village (responsable Odet CONANGLE)
- Albuga vélo club : date inconnue à ce jour.

Programme musical des tablées nocturnes d'Audrix

Samedi 6 Juillet 2013

Mado Musette : Un duo d'accordéon pour un musette dans la grande tradition festive. Ce groupe est basé sur St Cyprien.

Samedi 13 Juillet 2013

Marion & Blue stone : Guitares à deux voix pour des interprétations de blues, de rock et de soul sur des reprises anglo-saxonnes des années 70. Ce groupe est domicilié à Audrix lieu-dit Cales.

Samedi 20 Juillet 2013

Raymond House : Une voix et une guitare autour de thèmes blues de qualité. Interprète basé sur Le Bugue.

Samedi 27 Juillet 2013

JEFFSET : De la variété française et internationale de très grande qualité avec guitares, violon, banjo et basse.

Samedi 3 Août 2013

Lezamidale : 6 musiciens autour d'une interprétation folk de la musique traditionnelle. Ce groupe est basé sur Alles sur Dordogne.

Samedi 10 Août 2013

Imberty : Un accordéon pour un musette simple et entraînant. Cet interprète est basé sur Journiac.

Samedi 17 Août 2013

STAX : 6 musiciens proposent un voyage autour de la soul music de sa naissance à aujourd'hui. Ce groupe est basé sur Sarlat.

Samedi 25 Août 2013

Catherine et Gérard : De la jolie variété française avec clavier, guitare et basse. Ce groupe est basé sur Audrix lieu-dit Gravard.

Samedi 31 Août 2013

Catherine : Guitare, clavier et chant pour des chansons au fil de la vie. Cette interprète est basée sur Audrix lieu-dit Gravard.

Les bénévoles ont préparé avec minutie les rendez-vous de l'été pour le plaisir de tous. Leur engagement dans l'animation de notre village démontre l'intérêt qu'ils portent à notre petit coin de campagne qu'ils savent transformer en petit coin de paradis. Nous vous souhaitons un bon été.

Le Président, Eric-Marc VEYRENT

Les informations sur : <http://aaaudrix.free.fr>

Amicale Laïque

Le soleil est absent, mais à Audrix il est dans nos cœurs... (n'est-ce pas?).

Nous avons organisé un voyage à la découverte du Val de Loire le samedi 20 et 21 avril 2013.

Le 20 avril, départ du garage Rey avec un arrêt petit déjeuner puis direction Chenonceau pour la visite du



somptueux château et une ballade en gabarre sur le Cher. Direction Vouvray à la découverte des chais et dégustation puis hébergement au domaine de Seillac.

Le 21 avril, départ pour la visite des « Minis Châteaux », repas à Amboise et visite du Clos Lucé (demeure de Léonard de Vinci) et retour pour Audrix vers 15h30.

Nous avons aussi organisé notre traditionnel repas de la St Jean le samedi 22 juin au centre de loisirs et notre loto le 28 juin.

L'Amicale Laïque remercie toutes les personnes qui participent à nos activités et nous vous souhaitons de bonnes vacances ensoleillées.

Le président
Jean-Claude LEURS

ASSOCIATION RHIZOME

Rhizome est une association qui a pour intention de rendre accessible la pratique corporelle du QI GONG ou mouvement de santé, les enseignements et la pensée de la Médecine Traditionnelle Chinoise sous forme d'ATELIERS et de STAGES animés par Marie-Christine HAMON.

Prochain stage été: MARCHE ET QI GONG à Belle Ile en Mer en Bretagne du 20 juillet au 27 juillet.

Calendrier et programme détaillé sur:
www.hangar24.fr ou qi-gong-stage.fr



Photos du Stage MARCHE ET QI GONG du mois de mai 2013 à AMORGOS, une île des Cyclades en Grèce



Association Rhizome
Lesquillerie - 24260 Audrix
06.75.92.62.43
hamon_marie@orange.fr



MUSIQUE en PÉRIGORD

25 ans de Festival du 1^{er} au 16 août

Sur une idée de Thierry Wartelle, jeune Clarinettiste à l'Orchestre d'Ile de France, venu, par hasard à Audrix en 1988, et qui, découvrant la sonorité exceptionnelle de l'église romane, fera un concert privé. Il remporte un tel succès que l'année suivante, avec son épouse, Catherine et quelques amis, dont Sandrine Piau, qui deviendra la Soprano que l'on connaît, naîtra un premier concert... le premier Festival Musique en Périgord est né....

D'abord uniquement à Audrix, et consacré à la Musique classique, il s'étendra en 1996 à d'autres communes : les Eyzies, Campagne, Saint-Cyprien, le Bugue et enfin Saint-Chamassy avec une programmation variée.

Une grande exposition retraçant les 25 ans de Festival aura lieu à la porte de La Vézère au Bugue du 1^{er} au 16 Août. Vernissage le 1^{er} à 16 heures (entrée libre)

Jeudi 1^{er} août à 18h, sous la Halle du Bugue,

Concert inaugural : « *Musique du Monde* » avec un programme de Musique Brésilienne (entrée libre).

Vendredi 2 août à 21h Eglise de Saint-Chamassy

Concert de « *Musique de Chambre* » avec un duo Violon Alto, Mozart, Haydn et un auteur à découvrir Kalliwoda !

Dimanche 4 août à 21h Eglise romane des Eyzies de Tayac,

Place à la *Musique Médiévale* avec cette année, un concert de la Compagnie Rosa Salvatja avec Maurice Moncozet : mélange de musique et de calligraphie : « Les Chants du Signe » .

Mercredi 7 août à 21 h , Eglise romane d'Audrix Musique de Chambre

avec un trio Violoncelle, Violon, Piano et chant : au programme : Brahms, Mahler, Schumann.



Jeudi 8 août à 11h, dans la salle des fêtes de Saint-Cyprien,

C'est le traditionnel *Concert consacré tout spécialement aux enfants* des Centres de Loisirs du Pôle de l'Enfance, d'Audrix, du Coux et de Saint-Cyprien.

Cette année Pauline Sabatier jeune Mezzo Soprano, initiera les enfants à la mélodie avec des œuvres de Bizet, Berlioz, Poulenc.

Mardi 13 août à 21h 30, au Gouffre de Proumeyssac,

Concert de Jazz avec Marie Carrière.

Vendredi 16 août à 21h, au Parc du Château de Campagne,

Concert de Musique classique : l'Orchestre de Chambre Pelléas avec au programme : Beethoven Concerto pour Violon ainsi que les Créatures de Prométhée et la Symphonie Classique de Prokofiev .

Benjamin Lévy , Direction et Louise Chisson , Violoniste du Festival « L'Eté en Bergerac »

Renseignements, réservations Office du Tourisme de Saint-Cyprien 05 53 30 36 09

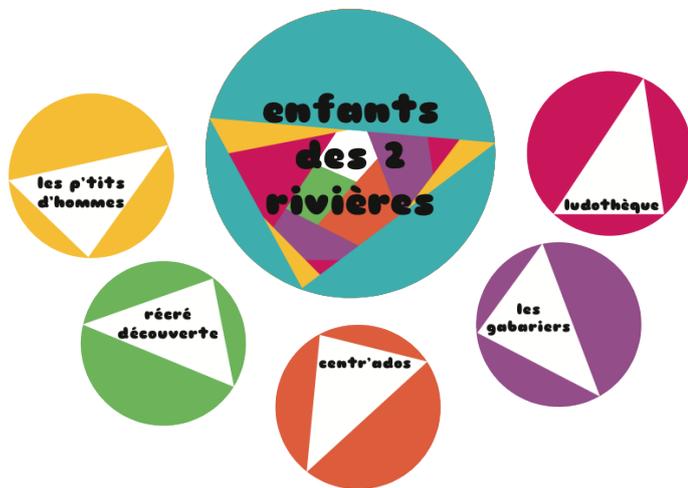
Les habitants d'Audrix bénéficieront du tarif Adhérents.

Renseignements et réservations:

Par Téléphone: 05.53.30.36.09

Par mail: contact@stecyprien-perigord.com

Par courrier: Office de tourisme
Place Charles de Gaulle
24260 Saint Cyprien



LES P'TITS D'HOMMES

Tout cet été le Centre sera au complet. Alors que se construit la superbe salle qui permettra entre autre de faciliter et répondre aux évolutions croissantes du nombre de fréquentation quels que soient les âges, de nombreuses activités vont de nouveau rythmer cet été dans le village.

Animation dans l'esprit des fêtes foraines, recherche de bien être avec « modelage, coiffure, massage », sorties, baignades, jeux, autant d'activités menées avec des visées éducatives partagées par les parents.

Le centre demeure un lieu de vie sociale, un lieu de détente, de plaisir, de découverte, d'expression, un lieu pour apprendre à devenir « plus grand ».

L'ensemble des centres de l'association des enfants des deux rivières connaît le même dynamisme qui se transmet à tous ces enfants et adolescents qui vont venir chaque jour participer à des programmes variés et complémentaires.

Déjà bientôt 10 ans que cette association est créée et a permis de construire le projet structurant du pôle de l'enfance de la communauté de communes la Vallée de la Dordogne.

Oui bientôt un anniversaire à fêter, à l'aube du rapprochement avec les activités de l'enfance de la communauté de communes de Nauze et Bessède.

Mais cela est une autre histoire pour adultes. Place aux jeux et aux rires qui font vivre nos villages.

Encore merci à tous ces enfants et adolescents, merci aux animateurs et responsables.

*Lisbeth CHATENOUD
Co Vice Présidente*

ÉQUITATION WESTERN

INITIATION ET ENTRAÎNEMENT TRAVAIL DU BÉTAIL

MEYNET RANCH AUDRIX
GALES 06 46 44 13 79

ÉVÈNEMENT À NE PAS MANQUER

3 ET 4 AOÛT 2013 AU MEYNET RANCH

**TEAM PENNING • CATTLE PENNING • RANCH ROPING
BARREL RACING • TEAM ROPING • BAPTEME PONEY
TAUREAU MÉCANIQUE REPAS LE SAMEDI RÉSERVATION 06 46 44 13 79**

ENTRÉE GRATUITE • BUVETTE • RESTAURATION SUR PLACE

ATB
Sud Ouest

Comité des Fêtes et Loisirs d'AUDRIX ANIMATIONS 2013...



Justine CHAZELAS du Coux et Bigaroque
Élue REINE DU CANTON 2013



Voyage St MALO -
Ile de JERSEY

voyage annuel qui s'est déroulé les 19/20 et 21 avril dernier organisé par le comité des fêtes et loisirs d'Audrix destination ST MALO et DINARD le vendredi puis embarquement le samedi pour l'île de Jersey : visite guidée en bus le matin déjeuner à ST HELLIER la capitale shopping l'après midi et retour à ST MALO
Dimanche visite de DINAN puis déjeuner à RENNES près du parlement
Retour dans la nuit au BUGUE 48 participants enchantés de leur voyage
présence de la Reine du canton de St CYPRIEN



LOTO de la St VALENTIN
MEGA LOTO DE PAQUES
Avec un scooter à gagner

Rallye touristique du 30 Juin

Le rallye du comité des fêtes et loisirs d'Audrix a rassemblé une cinquantaine de participants.
En 4 étapes ce rallye les a emmenés jusqu'au village de St Léon sur Vézère: (parcours à pied et pique nique en bordure de la Vézère) puis l'après midi à la découverte du village de Sireuil.
Retour sur Campagne pour une épreuve de découpe de fruits et légumes à dresser sur une assiette.
Cloture de cette agréable journée ensoleillée pour la remise des lots suivie d'un buffet froid.



Election Miss Périgord
Samedi 31 Aoit 2013
Halle des sports
St CYPRIEN

> APPEL

Association Pour la Protection de l'Environnement Local

L'association est intervenue, comme l'an passé, auprès de collégiens et lycéens volontaires pour les sensibiliser sur les conséquences des ondes électromagnétiques émises notamment par les téléphones portables, wifi, etc... sur la santé et pour une meilleure utilisation de ces produits ; du 14 au 18 janvier 2013 sur le collège du Bugue, le 24 avril sur le Lycée de Maine de Biran à Bergerac (350 élèves, de la première à la terminale), et le 13 mai 2013 sur le collège de St Cyprien.

Les interventions se sont déroulées sous forme de conférences avec projection d'un petit documentaire de 10min et de mesures pratiquées avec un polluomètre sur leur propre téléphone, micro-onde de l'établissement, etc... Les élèves ont montré un grand intérêt à s'informer.

Une journée TROC a été organisée le 21 avril dernier dans le but de redonner une seconde vie aux objets et d'échanger des services : nous reconduisons pour l'automne... des échanges ont pu avoir lieu malgré le peu de personnes présentes !

Enfin la participation des membres de notre association à la manifestation du dimanche 9 juin dernier à Sarlat contre le « permis de Brive » sollicité par la société « Hexagon Gaz » - projet de prospection et d'exploitation du gaz, huile et houille de schiste sur le Lot, la Corrèze et la Dordogne -. Participation non négligeable d'élus et de concitoyens (2000 à la manifestation de Brive samedi 8 juin - 950 à celle de Sarlat).

L'équipe d'APPEL vous souhaite un bon été plus proche de la nature... et souhaite vous retrouver en septembre pour continuer à protéger notre bel environnement.

> Vie économique

> Economie sur le territoire



www.mdepn.com

Nous vous invitons à consulter le site de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir où de nombreuses informations et données sont mises en ligne ceci pouvant aider et faciliter des démarches.

Entre autres :

Est présenté le lancement de la première Plate-Forme de formation aux métiers du Bâtiment et travaux publics en Aquitaine; un projet porté par les entreprises et l'Association Interprofessionnelle du Sarladais pendant 10 ans qui voit enfin le jour ; de nombreuses actions de formation sont en place sur le bâti ancien et d'autres compétences recherchées ; la Rt 2012 (application réglementaire prenant en compte les données environnementales) est enfin expliquée aux professionnels ; cette structure qui bénéficie également de liens techniques avec le Lycée Pré de Cordy va également recevoir d'autres actions de formation pour tous les métiers présents et à venir sur notre territoire ; aux entreprises et aux salariés de faire vivre cet outil concret de gestion territoriale des emplois et compétences.

Une association de formation animée et organisée par les chefs d'entreprise fonctionne depuis un an maintenant ;

Plateforme Bâtiment

Un espace de formation interprofessionnel pour la performance du bâti, la transmission des savoir-faire, et le développement de l'alternance



Ouverture mars 2013

elle propose un catalogue de formation complet et sa proximité immédiate lui permet de s'adapter aux besoins en mutualisant les coûts ; un bonne nouvelle qui repose encore une fois sur la force du réseau d'entreprises. Un plan d'actions pour le développement des zones d'activité est en place ; une animatrice est chargée de le déployer et de répondre à tous les besoins des entreprises.

Une volonté forte est engagée pour résoudre les problèmes d'accès internet en haut débit ; le territoire souffre d'un retard, mais aussi de problèmes d'incohérences par endroit :

exemple d'une zone où le département a fortement investi mais malheureusement sans que l'opérateur historique ne considère cette installation.

Donc il s'agit de mettre en phase les moyens avec les besoins sans augmenter les charges, ceci dans une époque où le département a prévu un vaste plan d'investissement (700 Mio d'euros) .

Quelques infos parmi de nombreuses consultables. Bon courage aux entreprises qui permettent le développement de notre territoire.

James Chatenoud

> ***L'almanach du Périgord (1906)
et la campagne électorale de 1929***

Madame Madeleine Gisson, née Mercadier, petite fille, fille et épouse de forgeron était très attachée à son village qu'elle n'avait jamais quitté.

Voici quelques années, elle m'avait confié deux textes, retrouvés dans un tiroir, qu'elle aurait aimé voir paraître dans « La Vie à Audrix ».

Ils me paraissent intéressants et, en mémoire à Madeleine, je les propose aujourd'hui.

« Audrix en 1906 ». Ce tableau (ci-contre) est un inventaire des fonctions administratives communales, paroissiales, diverses et relatives au « commerce et à l'industrie ».

- Le métier de piqueur, quelque peu surprenant, devait s'expliquer à un travail de la pierre (on dit « piquer » la pierre).
Soit: abattage de roche, finition des meules et rouleaux à dépiquer, travaux de maçonnerie...
Il ne peut être question à Audrix de piqueur de chasse à courre !
- On peut remarquer « des cumuls », tel Monsieur Siozard, fossoyeur (sic) et menuisier. Monsieur Lassagne, « machine à battre, scierie à vapeur » et distillateur. Monsieur Mercadier, forgeron et « tabac - épicerie ».

Le second texte, plus récent: 5 mai 1929, est une « profession de foi » vigoureuse, en vue des élections municipales (Imprimerie Michelet à Sarlat).

Il s'agit de la « municipalité ancienne » remaniée: 4 nouveaux candidats sur dix. Le Maire sortant Monsieur Sylvain Soulié, étant le propriétaire de la Baronnie.

Là aussi, on reconnaîtra les noms de père ou grand-père d'habitants actuels.

Notons que « l'adversaire », Monsieur Pény, le Docteur Georges Pény, avait fait construire sa villa de « style colonial » au Terme, au bout d'un improbable chemin.

Jean-François Grimald, qui l'a connu nous dit comment, il avait aménagé, au bas de son terrain une fontaine et un lavoir, dans lequel sa femme se baignait.

On comprend mieux son projet relatif aux « salles de bains » à Audrix; mais ... L'adduction d'eau ne se fera que trente à quarante ans plus tard.

Vivant à Abidjan en Côte d'Ivoire, il revenait parfois.

Son fils Henri fut tué à la guerre d'Algérie et la maison abandonnée.

Audrix en 1906
*d'après
l'Almanach
du Périgord
de 1906*

210 habitants, 70 électeurs.

ADMINISTRATION COMMUNALE

MAIRE : Varaillon, adjoint Soulie.

CONSEILLERS : Filet, Garrigue, Issartier, Lassagne, Petit, Pevendrant, Roux et Saulière.

ADMINISTRATION PAROISSIALE

Audrix, qui était autrefois un archiprêtre, n'est plus aujourd'hui qu'une chapelle vicariale, dépendant de Saint-Chamassy.

CONSEIL DE FABRIQUE : Cales, président; Besse, Petit, Roux, Soulie, M. le Curé et M. le Maire.

FONCTIONS DIVERSES

INSTITUTRICE : M^{lle} Jaubert.

FACTEUR : Audy.

FOSSOYEUX : Siozard.

COMMERCE ET INDUSTRIE

MACHINE À BATTRE ET SCIERIE À VAPEUR : Coustillat, Lassagne.

FORGERONS : Delsert, Mercadier.

MENUISIER : Siozard.

COUTURIÈRE : Léonie Siozard.

DISTILLATEUR : Lassagne.

PUISATIER : Garrigue.

PIQUEUR : Valette.

TABAC-ÉPICERIE : Mercadier.

MARCHANDS DE BOIS : Cales, Soulie.

Remarques: certains noms sont encore portés sur la commune, quelques autres parleront aux plus anciens d'entre nous.

COMMUNE D'AUDRIX

ELECTIONS MUNICIPALES DU 5 MAI 1929

ÉLECTEURS,

Électeurs, vous êtes appelés le Dimanche 5 Mai, à renouveler votre Conseil municipal. — Deux listes sont en présence : celle de la municipalité ancienne ; et celle de ceux qui ne sont jamais contents !... —

La municipalité ancienne pour des raisons bien légitimes a dû procéder à un remaniement de sa liste. — De ce fait, quatre candidats nouveaux sont en ligne : ce sont MM. Cabrié Marcel, Garrigue Edouard, Lartigue Maurice, et Saulière Marcel. —

Le 1^{er} en remplacement de Roye, qui vient de quitter la Commune. — Le 2^e en remplacement de son père qui se désiste en sa faveur. — Le 3^e en remplacement de son oncle Lagarde, qui n'a pas voulu renouveler son mandat pour raison de santé ; et enfin le 4^e en remplacement de Roux, qui par ambition a abandonné ses anciens collaborateurs, croyant mener plus large vie ailleurs !... — Or, cette liste ainsi révisée et nouvellement constituée sollicite vos suffrages. —

Si nous sommes de nouveau vos élus, nous n'aurons pas la prétention de vous offrir la lune, ni celle de faire tomber du ciel toutes rôties, les caillies dans la bouche des électeurs ; mais, nous nous efforcerons comme par le passé de faire face aux besoins les plus pressants « et quoique en disent nos adversaires » de faire la Justice pour tous. Nous nous efforcerons surtout, de sauvegarder jalousement les intérêts communaux, cela en empêchant que certains candidats « principalement les plus acharnés contre nous » se livrent à l'exercice peu délicat, de prendre chaque année leur permis de chasse dans les communes voisines, portant ainsi atteinte à notre budget ! —

Nous ne vous promettons pas dans notre programme des choses que nous ne pourrions pas vous tenir, tel que le fait l'honorable M. Pény, qui prétend qu'il faut se moderniser ! — Nous ne vous ferons pas comme lui, la promesse, de vous faire l'installation d'une salle de bain, pas plus que celle d'un cinéma et d'un haut-parleur, « ce qui n'est d'ailleurs qu'orgueil et superflu » ; nos ressources bien limitées ne le permettant pas. — Il prétend lui, qu'avec des subventions qu'accorderaient le département rien de plus facile !... la commune n'ayant pu lement besoin d'y participer. — Nous pensons nous, qu'il en est tout autrement ; et serions poussés à croire qu'en présence de propos pareils, il serait mal initié sur les affaires administratives et communales ! —

En résumé toutes les promesses que vous fait M. Pény ne sont que de beaux châteaux en Espagne qui lui serviront à drainer quelques voix, plutôt rares d'ailleurs ; mais il oublie de vous exposer dans son acharnement que désormais s'il est élu, il mettra tous ses moyens en œuvre et fera des efforts désespérés pour faire réparer son chemin aux frais de la commune. — A son point de vue ceci est très logique ; et nous sommes même portés à croire que cette partie de programme oubliée peut être volontairement... serait exécutée même avant l'installation du Haut-Parleur, et voire même de la salle de bains ! —

Électeurs, nous ne ferons pas miroiter à vos yeux des choses insensées, illogiques, comme celles qui précèdent, et que vous jugerez comme telles ; contraires même à nos mœurs rurales, qu'il nous serait impossible de vous donner.

Ce que nous vous promettons c'est la construction d'un préau scolaire, puisque d'ores et déjà nous pouvons vous dire que le projet que nous avons soumis au Ministère de l'Instruction Publique a été accueilli favorablement, et qu'il nous a été accordé « grace aux amis politiques » une subvention de 3150 francs. — Nous pouvons vous promettre le téléphone ; il serait déjà installé si nous avions trouvé quelqu'un pour le gérer. — Nous pouvons vous promettre de faire l'entretien convenable de nos bâtiments communaux, ce qui a déjà été fait l'an dernier.

Nous pouvons vous promettre aussi la réfection du mur du cimetière ; une délibération ayant été prise pour la circonstance, et approuvée par la Préfecture.

— Nous pouvons vous promettre la réparation du lavoir du Bourg, les travaux devant se faire incessamment. — Nous pouvons vous promettre le bon entretien de nos chemins vicinaux ; vous avez pu constater du reste que pas mal de travaux ont été effectués. — Nous pouvons vous promettre enfin une amélioration de nos chemins ruraux, qui certainement ont besoin. —

En un mot, nous sommes partisans de tout ce qui est reconnu d'utilité publique ; mais nous sommes ennemis de tout ce qui est superflu et gaspillage !... —

Chers Concitoyens,

Si ces déclarations sont susceptibles de nous valoir la continuation de votre confiance, vous le direz nettement le 5 Mai prochain en votant pour notre liste entière. —

Vive la Commune d'Audrix !

Vive la République démocratique et sociale.

SOULIÉ Sylvain, Maire sortant.
PÉMENDRAN François, adjoint sortant.
CONANGLE Joseph, conseiller sortant.
FRANÇÈS Roger — —
LAMAUD Marcel — —
VARAILLON Xavier.
CABRIÉ Marcel.
GARRIGUE Edouard.
LARTIGUE Maurice.
SAULIÈRE Marcel.

> Revue de Presse

Publié le 08/07/2013 à 06h00

Par **Marylin Bernet**

Virée dans l'Ouest américain



La première édition de la Fête du cheval western, un mélange entre fête du cheval, festival country et spectacle équestre de haut vol, a attiré 4 000 personnes à Saint-Léon, samedi 29 et dimanche 30 juin.

Travail du bétail à cheval et au lasso, entraînement barrel, voltige, village indien, western, exposants, spectacle équestre, cabaret équestre, french-cancan, concert, soirée dansante, défilé en ville et baptême à poney et à Harley-Davidson ont été les ingrédients de la réussite.

L'organisation était orchestrée par les Cavaliers randonneurs du Périgord, une petite équipe de passionnés et de copains d'enfance.

L'inauguration du village Far West a permis au maire Claude Parade et au président de l'association, Pascal Aviles, d'annoncer la venue de nouvelles activités à la carrière multidisciplinaire, située le long de la rivière, et que la création d'un pôle équestre est à l'étude.

« Nous sommes plus que satisfaits du résultat. Le seul bémol est celui de ne pas avoir pu organiser les baptêmes de cheval, le dimanche après-midi. Les coups de feu émis durant les spectacles ont effrayé les chevaux », a précisé Pascal Aviles.

L'Association du travail bétail du Sud-Ouest, la troupe Mixerena, le club Point Vert de Tocane, le Ménay Ranch d'Audrix et les « westerners » de Fort Rainbow de Cestas ont également participé à la fête. Tombola : le numéro gagnant est à découvrir chez les commerçants.

Publié le 11/07/2013 à 06h00

Par **Anne Bécheau**

Une visite théâtralisée du gouffre



Norbert Champignon raconte avec humour l'aventure souterraine du gouffre de Proumeyssac. (Photo DR)

Pour la saison estivale, le gouffre de Proumeyssac propose les mardi et jeudi, à 19 heures, une visite théâtralisée à destination des familles.

Agrémentée d'illustrations sonores, elle est menée par un guide comédien, Norbert Champignon, qui raconte l'aventure souterraine, les légendes, l'histoire et la géologie de la cathédrale de cristal.

En 1908, un an après la découverte du gouffre, les propriétaires font appel à un habitant du village, Norbert Champignon, pour les aider à faire les premières visites. Depuis son enfance, celui-ci ne s'est jamais séparé de ses deux canards, Saturnin et Pinpin... et il n'a jamais vu de grotte de sa vie sauf le gouffre de Proumeyssac.

La visite dure une heure. La réservation est obligatoire.

Tél 05 53 07 85 85. Tarifs : 10,40 € adultes et 7,10 € enfants de 4 à 15 ans (1 euro de plus que le tarif normal).

> Libres propos

> *Je ne sais pas où on va, mais on y va*

Dans notre rubrique habituelle à notre Journal, nous vous proposons de reprendre la route vers ce chemin qui nous est proposé aujourd'hui.

Cet après-midi, je gare ma voiture sur la place d'un parking à Périgueux. Ouf j'ai trouvé une place grâce à un homme d'allure SDF qui m'a guidé pour m'indiquer l'endroit où je pouvais disposer du stationnement espéré. Comme d'habitude je suis pressé et je cherche en bougonnant le distributeur pour obtenir le petit ticket, pièce à conviction placée sous les scellés de ma voiture fermée à clé qui devient la preuve de mon acte « criminel » de la perte d'emploi en France.

Oui c'est cette douloureuse impression qui me gagne quand je dois payer « un distributeur » au lieu de verser directement cet argent à une personne dont la fonction serait de placer et stationner mon véhicule. Trop puriste aux yeux de certains, peut-être ? Mais c'est dans cet état d'esprit que je me retrouve devant le distributeur et à côté de ce soit disant SDF, cette personne Sans Droit Fraternel, qui est en train de distribuer du service auprès des personnes en les guidant sur ce parking et en leur expliquant la procédure à suivre pour verser leur impôt ou dîme destiné à la rétribution à une multinationale sous traitée par la municipalité. Bien sûr, je lui verse une petite pièce, bien sûr, d'aucuns penseront que cela favorisera sa consommation excessive en alcool de bon marché, oui bien sûr, que c'est gênant de toujours avoir cette pression de la mendicité, et que nous aspirons à une tranquillité pour notre bonne conscience. Oui, c'est vrai qu'il est plus simple de verser son argent dans un distributeur et de payer ainsi indirectement un contrôleur ou plutôt un agent verbalisateur. Oui, c'est plus raisonnable de disposer de moyens qui vérifient si nous respectons les règles, voire des moyens qui punissent par une contravention les contrevenants. Oui c'est normal de payer à un système qui nous protège. Et puis, pourquoi maintenir un petit boulot inutile puisque les nouvelles technologies font ce travail, sans le souci de la gestion du personnel, hormis celle du contrôleur et du technicien réparateur...

En fait, j'ai de plus en plus de mal à accepter ce oui. Surtout lors de déplacements à l'étranger qui me permettent de constater d'autres dispositifs. Aux Etats Unis, en Chine, en Nouvelle Zélande, en Turquie, au Chili, autant de destinations différentes qui ont le point commun d'une mise en place d'un « gardien » des places de parking doté de moyens portatifs très sophistiqués.

Certes ce n'est pas la situation vécue jadis au Congo quand je laissais mon véhicule à Brazzaville sur un parking en toute tranquillité moyennant le versement de quelques pièces sinon je retrouvais ma voiture allégée de ses roues. Non, à chaque fois toute une organisation bien rodée : dans la rue je suis interpellé, une place m'est signalée, réservée, je me gare et un ticket m'est donné ; mon véhicule est surveillé et je règle directement le préposé au parking à mon départ. Quand j'interroge les officiels de ces pays, ils ont tous la même réponse laconique : c'est un service très utile et puis imaginez si nous faisons comme vous, nous aurions un accroissement aberrant du nombre de chômeurs !

C'est certainement un raisonnement qui comporte beaucoup de raccourcis. Mais toujours est-il que devant l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi avec l'accroissement du nombre de postes pour le contrôle et pour le versement des droits au chômage, je continue à m'interroger quand je m'arrête au péage de l'autoroute qui me mène à Bordeaux, quand ma carte bleue est avalée un instant et rejetée après avoir lesté mon compte en banque. Personne, une machine à la place. Eventuellement, une personne pour venir en aide à ceux qui n'ont pas bien suivi la procédure ou qui n'ont pas de monnaie.

Je reprends la route en pensant à ce que sont devenus « tous ces petits boulots », à leur disparition spontanée sous couvert du progrès : pompistes, caissiers, pour citer les plus connus. J'estime les gains de productivité obtenus alors mais je ne peux pas sous-estimer « la casse sociale » entraînée. Ne pouvions-nous pas faire évoluer ces emplois plutôt que de les supprimer ? Ne pourrions-nous pas concevoir un système où il serait plus avantageux pour notre société de verser des droits pour assurer des missions d'utilité publique au lieu de verser un droit à ne pas trouver du travail ?

Face à ces questions auxquelles j'ai du mal à y trouver des réponses sans m'enlever à l'esprit la liste prochaine de futures disparitions, je poursuis ma route en imaginant encore la capacité de l'homme à inventer les métiers de demain : gardien de navettes spatiales sur Mars, récupérateur de satellites, allumeur de réverbères de bec de gaz de schiste ou de lampes solaires...

James Chatenoud

> les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables (**EnR** en abrégé) sont des formes d'énergies dont la consommation ne diminue pas la ressource à l'échelle humaine. L'expression énergie renouvelable est la forme courte et usuelle des expressions « sources d'énergie renouvelables » ou « énergies d'origine renouvelable » qui sont plus correctes d'un point de vue physique. Biocarburants, la biomasse, la géothermie, hydroélectricité, énergie solaire, énergie marémotrice, éolien, chauffe eau solaire.



Les combustibles, fossiles ou minéraux (matériaux fissiles) ne sont pas des sources d'énergie renouvelables, les ressources étant consommées à une vitesse bien supérieure à la vitesse à laquelle celles-ci sont naturellement créées ou disponibles. L'intérêt des énergies renouvelables est donc considérable car en plus de proposer une énergie propre, elles permettent également d'alléger la facture énergétique française (61 milliards d'euros en 2011) et de tendre vers une indépendance énergétique, ce qui n'est pas le cas des énergies fossiles.

Quelques chiffres :

France : La part d'électricité produite par les sources d'énergie renouvelables est 14% ; 76% nucléaire (59 centrales) et 10% des combustibles fossiles (2009). Selon les objectifs du Grenelle de l'Environnement, les énergies renouvelables devraient produire 23 % de la consommation énergétique française d'ici 2020.

Royaume-Uni : Sources d'énergie renouvelables fournis 9,4% de l'électricité produite en 2011. La production d'énergie éolienne est le 8^{ème} du monde. Les peuples suédois ont voté pour l'élimination progressive des centrales nucléaires le 23 mars 1980. Sources renouvelables d'électricité 57,5% (2009)

Nouvelle Zélande : 77% d'électricité produite par les centrales hydroélectriques.

Dans l'ensemble, 23% de l'électricité de l'Espagne a été généré par le vent et l'énergie solaire en 2010. En 2005, Espagne est devenue le premier pays en Europe à exiger l'installation des panneaux

photovoltaïque dans les bâtiments neufs et le deuxième dans le monde d'exiger l'installation de chauffe eau solaire.

Energie renouvelable au Portugal était à l'origine de 52% de la production d'électricité en 2010.

Allemagne : Un gouvernement de coalition formé après que les élections fédérales de 1998 avaient l'élimination progressive d'énergie nucléaire comme une caractéristique de sa politique. Avec un nouveau gouvernement en 2009, l'élimination a été annulée, puis réintroduite en 2011, avec huit centrales mettre immédiatement hors tension. La part d'électricité produite par les sources d'énergie renouvelable a été 25% en 2012.

Autriche : 37% d'électricité produite par les sources d'énergie renouvelable. (source Marc THERY)

Keith Reynolds

Source : Wikipédia l'encyclopédie libre



Souvenirs de nos Noces d'Or

Et du discours de Monsieur le Maire (ci-dessous)

« Vous avez souhaité renouveler votre consentement de mariage et fêter ainsi vos Noces d'Or, entourés de vos amis d'Audrix, tous réunis, aujourd'hui, dans ce lieu - devenu mairie - et qui a été autrefois - l'école d'Arlette.

Au plus dur des années de guerre, c'est au sein de ce même village, qu'Arlette, sa sœur et sa maman ont trouvé un refuge et l'accueil chaleureux de familles audrixiennes.

Dans les années 80, votre choix, à tous deux, a été de revenir vivre sur la commune d'Audrix et de remettre en état la maison familiale. au fil du temps.

On ne doit pas oublier que pendant six ans, Arlette a compté parmi les élus
Merci à elle d'avoir participé - de cette façon là aussi - à la vie du village.

Merci également à Jean-Claude pour avoir repris, avec courage et brio, la lourde charge de Musique en Périgord depuis de nombreuses années maintenant et qui, avec l'aide d'Arlette et le soutien de leur fils Benjamin, met en place la 25ème édition du festival de l'été 2013.

Tous nos vœux vous accompagnent et nous vous souhaitons tous encore beaucoup d'année de bonheur à venir ».



> *L'autre chemin*

Sur le chemin de vie, une cohorte humaine,
Depuis toujours défile, s'éloigne et disparaît.
Et chaque individu de cette immense chaîne
Est pris dans ce troupeau qu'un berger mènerait.

Tous, ils suivent ce guide irrésistiblement,
Qui va , vers leur destin, les conduire un à un ;
Poussés, tirés, happés par la force du temps
Inexorable et muet , éternel souverain.

Et l'oeil, divin ou non, qui regarde passer
Ses troupes disparates sur une même route,
Sait, qu'entre elles, d'invisibles barrières sont dressées
Que personne jamais, n'abolira sans doute.

Les détruire ? Impossible ; les franchir, sûrement
pour que se continuent les échages du monde
Mais ,savez-vous que des humains vont à pas lents
Sur un autre chemin de notre terre ronde ?

C'est sur ce chemin-là, qu'impuissants, isolés,
Errent ceux qu'une nuit sombre a amputés du jour.
Dans leur univers clos, libres mais enfermés,
Ils savent que d'eux-mêmes, d'abord, vient le secours.

Je vais donc parmi eux, mais ne les connais pas.
Je lutte et je reçois un merveilleux appui
Venu de l'autre route, de tous ceux, qui pour moi,
Donnent de leur amour, pour que j'y puise vie.

Simone-Amélie Boinot
(tante de Fabienne Lamaud)
Extrait de "Poèmes de l'ombre"
premier recueil octobre 1995-janvier 1998

Souriez par Bernadette Farina

Affiche dans la salle d'attente d'une maternité:
« les cinq premières minutes de vie sont les plus dangereuses »
Quelqu'un a cru bon de gribouiller au dessous:
« les cinq dernières aussi ! »

C'est l'histoire d'un homme parfait qui se marie avec une femme parfaite. Leur vie est parfaite ...
Jusqu'à cette veille de Noël où en voiture, alors que la neige tombe à gros flocons, ils remarquent sur le bas côté une personne qui a besoin d'aide.
Le couple parfait s'arrête.
Et sur qui tombent-ils? Sur le Père Noël avec sa hotte pleine de cadeaux.
Le couple parfait aide le Père Noël pour sa tournée.
Mais soudain les conditions météo se détériorent et c'est l'accident.
Une seule personne survit... mais qui est-ce?
La femme parfaite bien sûr! Car tous le monde sait que le Père Noël et l'homme parfait n'existent pas!

Je passais quelques jours chez des amis.
Avant de les quitter, j'ai voulu faire une photo souvenir.
Quand toute la famille de mes hôtes s'est regroupée, j'ai demandé au fils, qui était étudiant, de mettre la main sur l'épaule de son père. Celui-ci me fait remarquer:
« Il y aurait plus de vraisemblance s'il la mettait dans ma poche... »

Mes tantes avaient toujours l'habitude de s'approcher de moi lors des mariages, et de me dire en me pinçant les hanches:
« Tu seras la prochaine ... »
Elles arrêterent lorsque j'ai commencé à leur faire la même chose aux funérailles!

En dépit de toute l'affection que nous portons aux êtres qui nous sont chers... il peut arriver que pendant leur absence, nous ressentions une paix inexplicable



Comité de rédaction
James CHATENOUD - Bernadette FARINA - Andrée TEILHAUD - Claude THUILLIER
Mise en page: *Laurence NINNIN*